

DEPARTEMENT  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
APT

DELIBERATION  
N°2015/023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF  
425 CHEMIN DU PERUSIER  
84 300 TAILLADES

### SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr Dominique Pierre Président

**Syndic titulaire :** HONORAT Guy- DEVINE Marc

Excusés : PONCET Norbert – PELISSIER Laurence – PECOULT Jocelyn

**Syndic suppléant :** LIENS Charles – OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le dix-sept décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2015-03 MODERNISATION DES IRRIGATIONS – QUARTIER BEL AIR - COMMUNE DES TAILLADES**

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** Le président rappelle que l'ASCO du Cabedan Neuf, dans le cadre du contrat de canal, il est prévu de réaliser la modernisation du quartier Bel Air entre 2014 et 2017, en trois tranches.

Pour réaliser les tranches 1 et 2, l'ASCO a donc lancé une procédure de marché public de type adaptée pour la création du réseau de transport et distribution, dans le cadre du marché 2015 03 MODERNISATION DES IRRIGATIONS – QUARTIER BEL AIR - COMMUNE DES TAILLADES.

Après négociation auprès des candidats, comme cela était prévu dans le règlement de consultation, et analyse des offres, il en ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite par le groupement d'entreprises LUBERON TP / REYNIER TP.

Le président propose de retenir le groupement d'entreprises LUBERON TP / REYNIER TP pour un montant de 154 975.43 euros H.T.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale approuve la proposition du Président et le groupement d'entreprises LUBERON TP / REYNIER TP pour un montant de 154 975.43 euros H.T. et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Le Président

084-298401712-20151217-2015-023-DE

Mr DOMINIQUE Pierre

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015  
Publication : 04/01/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES